

DIPLÔME D'ARTISAN

Le Président de la Chambre de Métiers de Grenoble

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur

confère la **Qualité d'Artisan**

pour le métier de **MECANICIEN TOURNEUR.**

à M **LOPIN PASCAL**

né(e) le **02.05.1962**

à **ARGENTEUIL (95)**

et lui délivre en attestation le présent diplôme pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Grenoble, le **31.07.2003**

Le Titulaire



Cachet de la
Chambre de Métiers



Le Président de la
Chambre de Métiers

